



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/49/L.37/Rev.1/Add.1
19 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Argentine, Belize, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala,
Honduras, Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay
et République dominicaine : projet de résolution révisé

Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale

A

Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution révisé :

Chili, Colombie, Espagne, Pérou, Philippines et Uruguay.
